

éditorial

éditorial

par Roland Delon,
Directeur de la rédaction

Des budgets en peau de chagrin

Lorsque ce numéro 144 d'Intendance arrivera sur les bureaux, la plupart des gestionnaires seront investis dans les procédures budgétaires de l'exercice 2017. Il est donc opportun de rappeler que pour certains collègues le montage d'un budget devient une opération « allégée » pour la bonne et simple raison que des pans entiers de la dépense ont été récupérés par les collectivités de rattachement. Pour rester dans l'univers électoral américain (ces lignes sont écrites le 9/11/2016), on peut dire que le « spoil system » a fait son œuvre. Beaucoup de départements se sont érigés en spécialistes du « déshabillage budgétaire » de leurs collègues en internalisant la viabilisation, la maintenance préventive et curative, les contrats, les équipements etc... et pour peu que ces établissements dépendent d'une cuisine centrale pour leur restauration, on en arrive très vite à un budget d'établissement tout entier contenu sur une fiche bristol. Les régions d'ailleurs ne sont pas en reste qui pratiquent aussi cette forme de recentralisation. On va objecter que les établissements, chacun dans leur coin, dépensent mal, que la mutualisation par la collectivité est un gage de bonne gestion de l'achat public. C'est vrai. Mais la mutualisation peut se construire tout aussi efficacement dans l'EPL. Ça s'appelle un groupement de commandes. La ligne « fonctionnement des collègues » (c'est-à-dire l'ensemble des DGF versées) au sein d'un budget de département ne doit pas représenter plus de 2 % du budget global de la collectivité. Alors on peut rechercher des économies sur les fournitures de bureau, ou les tenues de travail, mais, pour des économies substantielles,

les collectivités feraient mieux de suivre les conseils sans cesse réitérés de la Cour des Comptes, en maîtrisant leur masse salariale, en imposant l'horaire annuel légal (1607h) à leurs agents, en évitant les avancements accélérés de carrière etc... etc... Dans le même ordre d'idée, on peut admettre que l'investissement est générateur d'emplois mais tous les investissements ne sont pas vertueux par nature et il faudrait aussi expliquer pourquoi la construction publique voit sans cesse ses coûts dériver entre le projet initial et la réalisation finale. Le management administratif de certaines grandes collectivités avec leurs pléthores de directeurs, directeurs délégués, directeurs opérationnels, directeurs exécutifs interroge également quant à l'efficacité gestionnaire... Alors les conseils des collectivités en matière d'économies...

On a donné des compétences aux collectivités en essayant de garantir l'autonomie des établissements par le truchement de conventions de partenariat. Mais on a vu comment ces conventions tripartites devenues contrats d'objectifs et de moyens (c'était les termes de la loi de juillet 2013), puis documents contractuels confus (voir circulaire du 14 janvier 2015) s'enlisaient dans le marécage administratif étatique et territorial et n'avaient pas grande utilité.

Le principe en vigueur se résume plutôt à « qui paye, commande » c'est ainsi que certaines collectivités ont pris l'habitude de transformer les EPL en dépendances logistiques, en centres d'exploitation, en leur enlevant une partie de leur autonomie financière.